

PIECES A FOURNIR

PASSEPORT BIOMETRIQUE

MAJEUR 1ère demande



- Imprimé à remplir en mairie ou sur www.service-public.fr (Cerfa n° 12100*02)
Pré-demande possible sur www.ants.gouv.fr
- Original de la Carte Nationale d'Identité
- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 6 mois (si la commune n'est pas reliée à COMEDEC)
<https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>
- Si vous ne possédez pas de CNI, présenter **OBLIGATOIREMENT** un des documents suivants (également pour les personnes majeures qui n'ont jamais eu de Carte d'identité) :
 - Avis d'imposition sur le REVENU
 - Permis de conduire sécurisé
 - Livret de famille des PARENTS
 - Attestation de recensement ou bulletin militaire
- Justificatif de domicile **original** de moins de 3 mois (facture EDF, facture abonnement téléphone mobile, avis d'imposition sur le revenu)
 - **si hébergé** : attestation hébergement depuis plus de 3 mois signée par l'hébergeant et l'hébergé + CNI de l'hébergeant + justificatif de domicile au nom de l'hébergeant (originaux et photocopies)
- 2 photos d'identité de moins de 6 mois
- Timbres fiscaux pour un montant de 86 € ou timbre dématérialisé à acheter sur www.impots.gouv.fr
- Acte de mariage de moins de 3 mois (si changement d'état civil : mariage, divorce)
- Empreinte à faire en mairie
- Attention si l'un des parents est né à l'étranger :
Si le justificatif d'état civil ne suffit pas à démontrer la nationalité : un justificatif de nationalité française **original** (sauf si le demandeur est né en France et que l'un de ses parents est né en France)